



Secrétariat officiel via NAN

B - .

Ns Réf. : MBA/NAn/2018-098

Liège, le 5 décembre 2018.

Concerne : Convocation et procuration pour l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2018

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société qui se tiendra le **20 décembre 2018 à 14h00** au **CENTRE DE FORMATION ET DE REUNION de la CSC de BOUGE**, Chaussée de Louvain, 510 à 5004 BOUGE, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Rémunération des organes de gestion

- 2) Modification des statuts pour les mettre en conformité avec le décret gouvernance du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale conformément à la proposition de modifications et d'ajouts versée en annexe des articles suivants :
 - Article 17 : PRESIDENCE ;
 - Article 18 : CONVOCATION DU CONSEIL
 - Article 19 : DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 - Article 22 : GESTION JOURNALIERE ;
 - Article 26 : REPRESENTATION – ACTES ET ACTIONS JUDICIAIRES ;
 - Insertion d'un nouvel article 26 bis : AVIS CONFORME ;
 - Article 29 : REUNIONS ;
 - Article 33 : BUREAU ;
 - Article 37 : PROCES-VERBAUX ;

- 3) Nomination et ratifications de cooptation d'administrateurs.

En annexe à la présente, nous joignons la proposition de modifications et d'ajouts d'articles statutaires.



Nous joignons à la présente une procuration aux fins de vous représenter à l'Assemblée. Sur base de l'article 31 des statuts, voulez-vous bien avoir l'obligeance de nous faire parvenir, au siège social, cette procuration, dûment complétée, au plus tard le **18 décembre 2018**.

Entre-temps, je vous prie d'agréer, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration,
Le Secrétaire,

Marianne BASECQ